

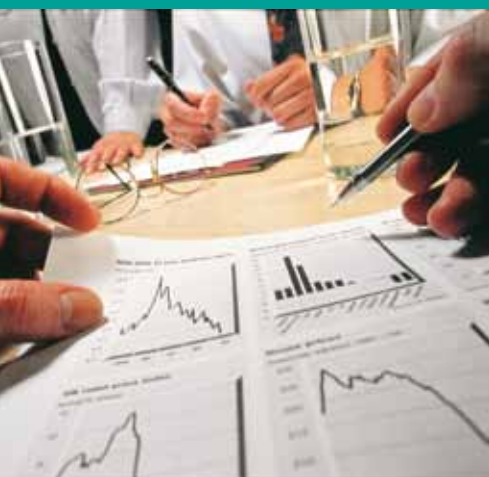


Les engagements de la charte

La Ville de Libourne a initié depuis juin 2008 une démarche citoyenne avec la création d'une commission consultative des services publics locaux (CCSPL) élargie aux associations, aux représentants de quartier et à des organismes extérieurs référents.

La ville de Libourne a organisé la communication autour du projet de charte, des débats, un t'chat...

Cette volonté de contrôle citoyen sera poursuivie.



Les engagements du contrat

- La collectivité, les citoyens et usagers ont mis en place une "régie de contrôle" :
 - **chaque mois** la ville et le délégataire se réunissent sur les sujets techniques;
 - **chaque trimestre la Commission Consultative des Services Publics Locaux** comprenant les élus, les associations et les techniciens se réunissent pour suivre la totalité du contrat;
 - **chaque année** ces mêmes interlocuteurs se réunissent avec l'aide éventuellement d'un cabinet extérieur pour l'examen du rapport annuel.

- La commune est libre d'exercer tout contrôle, elle a **accès aux outils de gestion** et à la cartographie du délégataire.

- **La rémunération du délégataire est plafonnée à 4,5 %** (résultat net sur CA). Les dépassements seront reversés à un fonds social ou aux investissements.

- La rémunération est réduite si les **performances environnementales** ne sont pas atteintes.

- **Le contrat est de 7 ans et 6 mois.**

+ de contrôle et de prise en compte des usagers

+ de transparence

+ d'équité

+ de respect de l'environnement

+ d'exigence

Un contrat

EXEMPLAIRE ET INNOVANT

CHARTRE
DE L'EAU
LIBOURNE 2009

2,99 euros
avant



2,95 euros
après
(y compris travaux)

3,40 euros
moyenne régionale



Chiffres clés

Prix à la baisse,
qualité et sécurité en hausse

Au 1^{er} janvier 2009, le prix de l'eau dans l'ancien contrat était de **2,99 €/m³**.

Le nouveau contrat, avec les obligations de la charte, fait ressortir un prix abaissé à **2,45€/m³**.

Cela nous permet de faire **3 millions d'euros** de travaux supplémentaires tout en atteignant un prix inférieur à l'ancien contrat soit **2,95€/m³**.

A titre de référence, le prix moyen sur la région Adour Garonne est de **3,40€/m³**.

Nous avons signé le 1^{er} contrat à profit limité à **4,5 %** pour l'entreprise délégataire.

C'est aussi le 1^{er} contrat où la rémunération de l'entreprise dépend de la **performance environnementale** (obligation de résultat).

Libourne est toujours dans les **10 premières villes** de plus de 5 000 habitants **les moins chères de Gironde** (sur 56), et dans les 17 les moins chères du bassin Adour Garonne (sur 150), tous modes de gestion confondus.



**Un nouveau contrat
pour une gestion
durable et solidaire
de notre eau**



eau potable
et
assainissement
des eaux usées

**CHARTRE
DE L'EAU
LIBOURNE 2009**



« L'eau est un bien commun de l'humanité ».

Cette belle formule est en passe de se réaliser, ici, à Libourne, un an après que la municipalité ait lancé un débat public sur l'avenir de la politique municipale de l'eau.

Doter la collectivité publique de nouveaux outils de contrôle, améliorer la qualité de l'eau, en préserver la ressource et en garantir l'accès pour tous les Libournais : tels sont quelques-uns des principes qui ont guidé notre action.

Nous nous sommes appliqués à nous-mêmes les recommandations de l'association pour un contrat mondial de l'eau (ACME) selon laquelle « la gestion intégrée durable et solidaire de l'eau doit relever du domaine de la démocratie participative, représentative et directe ».

C'est donc après une année de réflexion collective, conduite notamment par Catherine Bernadeau, Adjointe déléguée à l'évaluation des politiques publiques, aux modes de gestion du service public, au commerce et à l'artisanat, que notre choix s'est porté sur une nouvelle délégation de service public, innovante et en tous points conforme aux engagements inscrits dans la Charte de l'eau adoptée le 9 février 2009 à l'unanimité du conseil municipal.

Le nouveau contrat de l'eau décline des mesures fortes :

la mise à l'étude de la quasi-gratuité de l'eau pour les 15 premiers m³, dans le cadre d'une tarification progressive; un rendement du réseau porté à 85%; la création d'un fonds éco-citoyen humanitaire pour financer les projets portant sur l'eau dans les pays en voie de développement; le lancement d'un fonds de solidarité qui permettra de garantir l'accès des plus démunis au service public de l'eau; le plafonnement à 4,5% du taux de marge de l'entreprise délégataire... Au total, la Ville de Libourne se situera parmi les 20 communes de plus de 5000 habitants qui pratiquent les tarifs les moins chers sur les 150 que compte le Bassin Adour-Garonne.

La nouvelle délégation de service public, conclue pour une courte durée de 7 ans et 6 mois, s'accompagnera de dispositions très contraignantes pour assurer à la Ville de Libourne le plein contrôle du service public de l'eau. Sa gouvernance sera assurée par la mise en place d'une « régie de contrôle », chargée de veiller au respect des dispositions contractuelles, associant les représentants des usagers et le milieu associatif.

Penser global, agir local, c'est bien dans cet esprit que nous pourrions gérer la ressource eau tous ensemble.

Gilbert MITTERRAND

Maire de Libourne,
vice-Président du Conseil général de la Gironde



Les engagements de la charte :

La ville de Libourne s'est engagée dans l'élaboration de la charte en faveur du Développement Durable qui préserve la ressource. Elle structure son action selon 3 axes :

- la maîtrise de l'usage de l'eau,
- le meilleur rendement des réseaux,
- la lutte contre la pollution.



l'eau

Les engagements du contrat

- Mise à l'étude de l'instauration de la progressivité tarifaire selon les tranches de consommation.
- Le titulaire du contrat « le délégataire » s'est engagé à réduire les fuites sur le réseau et donc à augmenter le rendement et le porter à **85 %** (la moyenne nationale est à 78 %). Cela représente plus de 8 points par rapport au rendement actuel, et une économie de 1,5 million de m³. **60 capteurs acoustiques** vont être mis en place pour déceler ces fuites.
- Un système de **relève des consommations à distance** et en continu sera mis en place pour les compteurs municipaux. Cette télérelève permettra de suivre les fuites et maîtriser les consommations. À terme ce système pourra être étendu aux particuliers.
- L'approvisionnement en eau sera sécurisé par un **circuit d'alimentation en eau supplémentaire** (Barreau Nord) pour 350 000 €.
- **1 500 branchements plomb** seront remplacés.
- Une **borne de fourniture d'eau** sera mise à disposition pour les professionnels au Centre Technique Municipal (carte de prépaiement).

- + équitable
- + de ressources
- + d'économies
- + de sécurité
- + de santé
- + de disponibilité

l'assainissement

- La bonne **conformité** des branchements des eaux usées sera vérifiée.
- La **station d'épuration de Condat** sera adaptée aux **nouvelles normes** et pourra accepter un volume d'eau à traiter plus important : coût 2,6 millions d'euros. Des conventions seront passées avec les industriels pour le traitement de leurs rejets.
- Les **eaux de baignade** du plan d'eau des Dagueys feront l'objet d'un suivi qualité.
- Un **bilan carbone** permettra de suivre les émissions de gaz à effet de serre et de les réduire.

- + de rejets de qualité dans le milieu naturel
- + de sécurité
- d'effet de serre



Les engagements de la charte :

La ville de Libourne s'est engagée lors de la charte à veiller à ce que chacun dispose d'une eau salubre, suffisante et de qualité, physiquement accessible et à un coût raisonnable (une tarification progressive équitable visant à distinguer eau de confort et eau de nécessité), à apporter une attention particulière aux personnes considérées comme étant en situation de précarité (une tarification sociale), à mettre en place des actions humanitaires de solidarité internationale dans le domaine de l'eau et de l'assainissement.



Les engagements du contrat

- Mise en place d'une **tarification sociale** pour les personnes en situation de précarité (une 1^{ère} nationale). **+ de solidarité**
- Parce que l'eau est un bien commun, nous mettons à l'étude la **quasi-gratuité des 15 premiers m³ d'eau** (prix symbolique approchant les 0,10 €/m³). **+ de droit**
- Les usagers qui le souhaitent pourront contribuer à un **fonds éco-citoyen**. L'entreprise délégataire apportera une contribution équivalente à celle des usagers. Par exemple sur une facture d'eau de 99,5 euros, vous pourrez payer votre facture à l'euro supérieur soit 100 euros, les 50 centimes que vous avez versés en plus iront alimenter ce fonds éco-citoyen, l'entreprise délégataire abondera ce fonds de la même somme. **+ de citoyenneté**
- Un **fonds de solidarité** sera créé pour aider les plus démunis grâce à un prélèvement de 1% sur les recettes de l'entreprise délégataire. **+ de solidarité**
- Les **nouveaux résidents** ne paieront pas de formalités administratives pour l'accès à l'eau (ouverture de compteurs...). **+ de simplicité**

